

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2013 à 19 h 30, au bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents : M.M. Christian Baril maire
 Daniel Demers conseiller siège #1
 M^{me} Sylvie Demers conseillère siège #2
 M.M. André Potvin conseiller siège #4
 René Caron conseiller siège #5
 Ulrich Binggeli conseiller siège #6

Est absent : M. Daniel Lahaie conseiller siège #3

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance France Grimard, directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Christian Baril, maire. M^{me} France Grimard, fait fonction de secrétaire.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION #2013-07-205

Il est proposé par M^{me} Sylvie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que décrit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Services professionnels – Plan et devis réseau d'égout pluvial et chaussée;
4. Rénovation phare;
5. Déneigement des trottoirs et voies d'accès;
6. Période de questions;
7. Clôture de la séance.

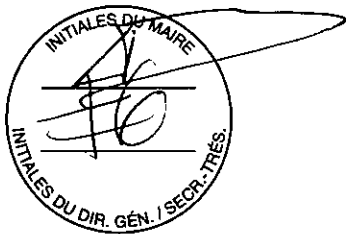
3. SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN ET DEVIS RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE RÉSOLUTION #2013-08-206

Considérant qu'une demande de soumission de gré à gré a été faite pour la réalisation de plan et devis pour des travaux d'installation d'égout pluvial et de réfection de la chaussée sur la rue Poisson sur une partie de la 18^e Avenue;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues :

- SNC * Lavalin inc. : 13 300 \$
- Roy Vézina associés : 21 000 \$

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme SNC Lavalin, plus bas soumissionnaire, au coût de 13 300 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de plan et devis pour des travaux d'installation d'égout pluvial et de réfection de la chaussée sur la rue Poisson sur une partie de la 18^e Avenue.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

4. RÉNOVATION PHARE RÉSOLUTION #2013-08-207

Considérant que le phare à la halte routière fait partie du patrimoine de Deschailons-sur-Saint-Laurent et qu'il est l'emblème de la municipalité;

Considérant que celui-ci se doit d'être réparé suite à une certaine détérioration au fil du temps et qu'il est impératif de bien le conserver;

Considérant que la municipalité a fait préparer un devis par la firme Jean Dallaire, architecte pour permettre de faire une demande de soumission par voie d'invitation pour la réfection dudit phare;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le devis pour la réfection du phare préparé par la firme Jean Dallaire, architecte et d'autoriser la demande de soumission par voie d'invitation.

5. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET VOIES D'ACCÈS RÉSOLUTION #2013-08-208

Considérant que lors de la demande de soumissions, par invitation, pour le déneigement et l'entretien des voies d'accès et des trottoirs de la municipalité aucun contrat n'a été attribué;

Considérant qu'une demande de soumissions, de gré à gré, pour le déneigement et l'entretien des voies d'accès et des trottoirs de la municipalité a été faite à l'entreprise Carrosserie Auto Perfection 2000 inc;

Il est proposé par M. André Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et d'entretien des voies d'accès et des trottoirs de la municipalité pour la saison 2013-2014 à Carrosserie Auto Perfection 2000 inc. au montant de 24 863,34 \$ taxes incluses. Le coût est le même qu'à la saison hivernale 2012-2013.

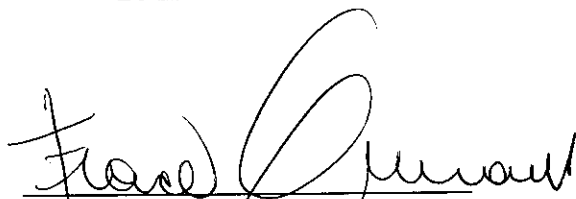
Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit contrat.

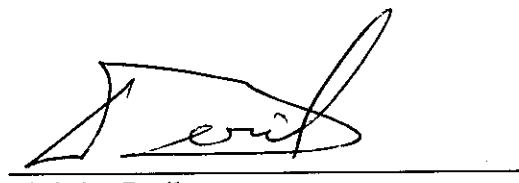
6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION #2013-08-209

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M^{me} Sylvie Demers à 20 h.


France Grimard
Directrice générale et sec.-trésorière


Christian Baril
Maire